

**DELIBERATION N° 33**

**Conventions de gestion entre la Ville de Dieppe, Dieppe Maritime, et les bailleurs Sodineuf Habitat Normand et Habitat 76, concernant la gestion des Points d'Apport Volontaire Enterrés – Quartier de Neuville Nord et du Val Druel  
Autorisation de signature**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 39*

**LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

**Sont présents** : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

**Sont absents et excusés** : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. B

egos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Ortillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas**

.../...

## **Rapporteur : François Lefebvre**

Dans le cadre du projet ANRU, et sous le pilotage de la Ville de Dieppe, différentes opérations d'aménagements publics, de créations ou de rénovations de logements, d'amélioration du cadre de vie, sont prévues et organisées dans une convention en date du 18 juin 2010, dans les quartiers du Val Druel et de Neuville Nord.

Ces projets comportent systématiquement un volet d'amélioration des conditions de collecte des déchets avec la mise en place de colonnes enterrées constituant des Points d'apport volontaire situés sur les espaces extérieurs. Chaque point est constitué d'au moins une colonne d'apport des ordures ménagères et une colonne d'apport de déchets recyclables. En complément, une colonne d'apport du verre est prévue pour au maximum 500 habitants.

Des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée définissent, opération par opération, les clés de financement entre la Ville de Dieppe, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime et les bailleurs Sodineuf Habitat Normand et Habitat 76 pour l'installation de ces points d'apport volontaire enterrés. Une fois ces colonnes mises en service, il convient de définir les règles d'intervention de chaque partie concernée, dans un objectif de pérennisation des investissements et de maintien de la propreté. Pour ce faire, une convention pour chaque quartier : Neuville Nord et Val Druel, définit les engagements et les obligations de chaque partie pour la maintenance, l'entretien et la gestion des équipements spécifiques à la collecte des déchets.

**Vu** les articles L.2121-29 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Considérant :**

- l'intérêt pour les habitants des quartiers concernés, pour les collectivités compétentes et pour les bailleurs d'établir des conventions de gestion,
- l'avis de la commission n°3 du 28 Juin 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions relatives à la gestion entre la Ville de Dieppe, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, et les bailleurs Sodineuf Habitat Normand et Habitat 76, des Points d'apport volontaire enterrés, des quartiers de Neuville Nord et du Val Druel et toutes les pièces s'y rapportant.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire